



COMPTES CONSOLIDES

31 décembre 2007

SOMMAIRE

A.	BILAN CONSOLIDE.....	4
B.	COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE.....	5
C.	VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES.....	6
D.	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES.....	7
E.	ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES.....	8
I.	ACTIVITE.....	8
II.	REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	8
	1) Cadre général.....	8
	2) Evolution du référentiel comptable en 2007.....	8
	3) Estimations et jugements.....	9
	4) Principe de consolidation.....	9
	5) Consolidation des filiales.....	9
	6) Méthodes de conversion des éléments en devises.....	9
	7) Informations sectorielles.....	10
	8) Immobilisations incorporelles.....	10
	9) Immobilisations corporelles.....	10
	10) Contrats de crédit bail.....	10
	11) Contrats de location.....	10
	12) Dépréciation des immobilisations.....	11
	13) Immobilisations financières.....	11
	14) Evaluation des créances et des dettes.....	11
	15) Contrats à long terme.....	11
	16) Instruments financiers.....	11
	17) Instruments dérivés.....	11
	18) Provisions.....	12
	19) Stock Options et bons de souscription.....	12
	20) Plans d'épargne entreprise.....	12
	21) Autres produits et charges non récurrents.....	13
	22) Impôts sur les bénéfices.....	13
	23) Actions auto détenues.....	13
	24) Résultats par action.....	13
III.	PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	14
IV.	ACQUISITIONS DE L'EXERCICE.....	14
	1) GROUPE CLEAR VALUE.....	14
	2) GROUPE EOZEN.....	15
	3) GROUPE ALCYONIX.....	15
	4) GROUPE ICONWEB.....	16
	5) URBANYS.....	16
V.	IMPACT DES ACQUISITIONS SUR LES ETATS FINANCIERS.....	16
VI.	INFORMATIONS PRO FORMA.....	17
VII.	AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN OU LE COMPTE DE RESULTAT	
	18	
	1) Ecarts d'acquisition.....	18
	2) Immobilisations incorporelles.....	19
	3) Immobilisations corporelles.....	19
	4) Tests de dépréciation.....	19
	5) Actifs financiers non courants.....	20
	6) Créances clients et comptes rattachés.....	20
	7) Autres créances.....	21
	8) Actif d'impôts exigibles.....	21
	9) Trésorerie et équivalents trésorerie.....	21
	10) Capital.....	22
	11) Instruments dilutifs.....	23

12)	Plans d'options et assimilés	23
13)	Plan d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des salariés et/ou des membres du Directoire	24
14)	Actions SQLI auto-détenues	25
15)	Restrictions sur les capitaux propres	25
16)	Endettement financier	26
17)	Dettes sur locations capitalisées	27
18)	Analyse de la dette financière brute par échéance	27
19)	Instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux d'intérêt	27
20)	Provisions	28
21)	Avantages postérieurs à l'emploi	28
22)	Impôts différés	29
23)	Autres passifs non courants	29
24)	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29
25)	Autres dettes	29
26)	Actif, Passif d'impôt exigible	30
27)	Taux des devises et exposition au risque de change	31
28)	Chiffre d'affaires	31
29)	Charges de personnel et effectif	31
30)	Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction	32
31)	Autres transactions avec les parties liées	32
32)	Charges externes	32
33)	Coût de l'endettement financier net	32
34)	Charge d'impôt	33
VIII.	INFORMATION SECTORIELLE	34
1)	Contribution des groupes de sociétés	34
2)	Information sectorielle	35
IX.	ENGAGEMENTS HORS-BILAN	36
1)	Engagements restants dus au titre d'obligations contractuelles	36
2)	Engagements reçus	36
3)	Dettes garanties par des sûretés réelles	36
4)	Autres engagements	37
5)	Lignes de crédit confirmées et non utilisées	37
6)	Litiges en cours	37
X.	EVENEMENTS INTERVENUS POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE	37

A. BILAN CONSOLIDE

ACTIF(en milliers d'euros)	31.12.2007	Notes	31.12.2006
Ecarts d'acquisition	38 526	1)	16 264
Immobilisations incorporelles	4 313	2)	2 355
Immobilisations corporelles	1 463	3)	862
Immobilisations financières	1 257	5)	1 064
Impôts différés actif (*)	287	22)	2 259
ACTIFS NON COURANTS	45 846		22 804
Créances clients et comptes rattachés	38 298	6)	25 598
Autres créances et comptes de régularisation	28 586	7)	17 821
Actif d'impôt exigible (*)	463	8)	276
Trésorerie et équivalents trésorerie	8 701	9)	9 291
ACTIFS COURANTS	76 048		52 986
TOTAL DE L'ACTIF	121 894		75 790
PASSIF(en milliers d'euros)	31.12.2007	Notes	31.12.2006
Capital	1 534	10)	1 409
Primes	26 114		20 532
Réserves consolidées	11 019		4 656
Résultat consolidé	5 303		6 452
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	43 970	C	33 049
Intérêts minoritaires	1 878		-
CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	45 848	C	33 049
Dettes financières à long terme	12 268	16)	4 104
Provisions à long terme	842	20)	692
Impôts différés passif (*)	202	22)	75
Autres passifs non courants	150	Section 1.01(a)(i)23)	174
PASSIFS NON COURANTS	13 462		5 045
Dettes financières à court terme	4 106	16)	1 842
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 338	23)	5 886
Autres dettes	48 199	25)	29 887
Passif d'impôt exigible (*)	806		11
Provisions à court terme	135	20)	70
PASSIFS COURANTS	62 584		37 696
TOTAL DU PASSIF	121 894		75 790

(*) Le bilan au 31.12.2006, par rapport à celui précédemment publié, a été retraité pour mentionner sur des lignes distinctes, les impôts différés actif et passif ainsi que les actifs et passifs d'impôts exigibles inscrits précédemment sous les rubriques « Autres créances » et « Autres dettes ».

B. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	2007	Notes	2006
CHIFFRE D'AFFAIRES	115 362	28)	91 148
Autres produits de l'activité	760		353
Achats consommés	-474		-358
Charges de personnel	-83 708	29)	-66 943
Charges externes	-19 143	32)	-15 289
Impôts et taxes	-3 235		-2 601
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	-997		-305
Autres produits et charges d'exploitation	-76		-74
RESULTAT OPERATIONNEL (avant valorisation des stock options et actions gratuites)	8 489		5 931
Valorisation des stock options et actions gratuites	-161	29)	-282
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	8 328	VIII 1)	5 649
Autres produits et charges opérationnels non courants	223		-
RESULTAT OPERATIONNEL	8 551	VIII 1)	5 649
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	108		168
Coût de l'endettement financier brut	-566		-303
Coût de l'endettement financier net	-458	33)	-135
Autres produits et charges financiers	-122	33)	-81
RESULTAT AVANT IMPOT	7 971		5 433
Charge d'impôt	-2 668	34)	1 019
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	5 303		6 452
Dont :			
Part du groupe	5 303		6 452
Part des minoritaires	-		-
Résultat net, part du groupe par action (en euros)	0,18		0,24
Nombre moyen d'actions en circulation	29 663 977		27 420 974
Résultat net dilué, part du groupe par action (en euros)	0,17		0,22
Nombre moyen d'actions et BCE en circulation	31 944 996		29 886 508

C. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Réserves	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Capitaux propres		
							Part du groupe	Intérêts minoritaires	Total
Situation au 31/12/05	26 646 783	1 332	17 501	2 102	2 501	81	23 517	-	23 517
Affectation du résultat				2 501	-2 501		-		-
Augmentations de capital :									
Apports ASTON	434 953	22	843				865		865
Apports SYSDEO	127 983	6	282				288		288
Apports PROCEA	273 435	14	642				656		656
Apports INLOG	190 114	10	416				426		426
Exercice des BCE	327 368	16	215				231		231
Plan d'épargne d'entreprise	189 168	9	418				427		427
Charges liées aux plans d'options			282				282		282
Auto contrôle			-67	21			-46		-46
Ecart de conversion				-1		-48	-49		-49
Résultat de l'exercice					6 452		6 452		6 452
Situation au 31/12/06	28 189 804	1 409	20 532	4 623	6 452	33	33 049	-	33 049
Affectation du résultat				6 452	-6 452		-		-
Augmentations de capital :									
Apports CLEAR VALUE (1)	1 737 944	87	4 510				4 597		4 597
Complément de prix INLOG (2)	39 607	2	92				94		94
Exercice des BCE	577 097	29	595				624		624
Plan d'épargne d'entreprise	130 139	7	282				289		289
Charges liées aux plans d'options			161				161		161
Auto contrôle			-16				-16		-16
Variation de périmètre EOZEN							-	1 878	1 878
Divers				-43			-43		-43
Frais d'augmentation de capital			-43				-43		-43
Ecart de conversion						-45	-45		-45
Résultat de l'exercice					5 303		5 303		5 303
Situation au 31/12/07	30 674 591	1 534	26 113	11 032	5 303	-12	43 970	1 878	45 848

(1) Augmentation du capital et de la prime d'émission de 4 692 K€ sous déduction des frais d'émission pour 95 K€

(2) Augmentation du capital et de la prime d'émission de 104 K€ sous déduction des frais d'émission pour 10K€

D. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en milliers d'euros)	2007	2006
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	5 303	6 452
Dotations nettes aux amortissements et provisions (1)	741	-562
Charges (produits) calculés liés aux stock-options et assimilés	161	282
(Plus) moins-values de cession	-6	-9
Coût du financement (*)	566	303
Impôts sur les sociétés (*)	2 668	-1 019
Subventions virées au résultat	-427	
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GENEREE PAR L'ACTIVITE	9 006	5 447
Variation des clients	2 601	1 552
Variation des fournisseurs	1 154	4 389
Variation des autres actifs et passifs courants	-12 652	-8 197
Impôt sur les sociétés (payé) remboursé (*)	-392	169
FLUX DE TRESORERIE SUR ACTIVITES OPERATIONNELLES	-283	3 360
Acquisitions d'immobilisations (2)	-2 897	-1 980
Cessions d'immobilisations	244	500
Acq. de participations nettes de la trésorerie acquise (3)	-13 260	-5 081
FLUX DE TRESORERIE SUR ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-15 913	-6 561
Augmentations de capital	5 612	2 824
Emissions d'emprunts	12 627	1 300
Remboursements d'emprunts	-2 020	-1 405
Intérêts payés (*)	-507	-316
FLUX DE TRESORERIE SUR ACTIVITES DE FINANCEMENT	15 712	2 403
VARIATION DE TRESORERIE	-484	-798
Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1 ^{er} janvier	9 060	9 898
Impact des différences de change	-39	-40
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE	8 537	9 060

(*) Le tableau de financement au 31.12.2006, par rapport à celui précédemment publié, a été retraité pour refléter la ventilation des flux sur les charges financières et l'impôt sur les sociétés. De ce fait, par rapport à l'exercice précédent, la capacité d'autofinancement est augmentée, principalement, du montant des charges financières. Les flux d'encaissements ou de décaissements correspondants étant répercutés respectivement sous les rubriques « opérations de financement » et « opérations d'exploitation ».

(1) A l'exclusion des provisions liées à l'actif circulant.

(2) Principalement l'acquisition du fonds de commerce de la société AMPHAZ.

(3) L'incidence des variations de périmètre correspond au coût d'acquisition des filiales entrées dans le périmètre de consolidation, soit 25 774 K€ sous déduction des sommes restant dues à ce titre aux actionnaires minoritaires pour 8 991 K€ et de la trésorerie acquise pour 3 523 K€.

E. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

I. ACTIVITE

SQLI est un groupe de sociétés de services informatiques qui intervient dans le domaine du conseil et de l'intégration d'applications e-business. Le groupe est principalement implanté en France, au Benelux, en Suisse, au Canada et au Maroc.

SQLI réalise en 2007 un chiffre d'affaires de 115,4 M€ en hausse de 27% par rapport à 2006. Le groupe enregistre une marge opérationnelle courante de 7,2%, à comparer à 6,2% sur l'exercice précédent. Le résultat opérationnel courant ressort à 8,3 M€ en hausse de 47%.

Au 31 décembre 2007, le groupe emploie 1 786 collaborateurs contre 1 248 au 31 décembre 2006. Le taux journalier moyen s'établit à 445 € en 2007 (447 € en 2006) et le taux d'emploi s'élève à 85%.

Le groupe a accéléré sa croissance organique qui ressort à 16% en 2007, contre 12% en 2006. Positionné sur les segments de marché les plus porteurs des services informatiques, le groupe SQLI continue de renforcer sa position de leader spécialisé dans les solutions et les projets e-business, SAP et Business Intelligence, avec un nombre de clients grands comptes en augmentation constante et une offre de plus en plus étoffée.

Le groupe réalise en 2007 six opérations de croissance externe sur des domaines à forte valeur ajoutée :

- Groupe CLEAR VALUE et EOZEN : Conseil SAP,
- Groupe ALCYONIX et URBANYS : CMMI/Gouvernance,
- Groupe ICONWEB : Solutions Métiers,
- Fonds de commerce AMPHAZ : Business Intelligence.

Les sociétés acquises représentent 41 M€ de chiffre d'affaires en année pleine mais n'ont contribué qu'à hauteur de 10 M€ sur l'exercice. L'activité d'EOZEN, qui a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 21,8 M€, sera consolidée à compter du 1er janvier 2008.

Les capitaux propres se sont renforcés de 5,5 millions d'euros en 2007 :

- l'apport CLEAR VALUE a conduit à l'émission de 1 737 944 actions nouvelles ;
- le complément de prix dû à la société INLOG au titre de l'apport effectué en 2006 a été payé par l'émission de 39 607 actions nouvelles ;
- 577 097 actions nouvelles ont été souscrites par des salariés du groupe SQLI bénéficiaires d'options de souscription ou de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise ;
- 130 139 actions nouvelles ont été souscrites par des salariés du groupe dans le cadre du plan d'épargne de groupe.

II. REGLES ET METHODES COMPTABLES

1) Cadre général

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les comptes consolidés de l'exercice 2007 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales (IAS/IFRS) adoptées dans l'Union Européenne et applicables au 27 mars 2008 date d'arrêt de ces comptes par le Directoire.

Ces normes sont appliquées de façon constante sur les exercices présentés.

Les normes IAS 32 et IAS 39 ont été mises en œuvre par le groupe à compter du 1er janvier 2004.

2) Evolution du référentiel comptable en 2007

Normes, amendements et interprétations dont l'application est obligatoire en 2007

Les normes, amendements et interprétations concernant SQLI sont appliqués par le groupe depuis le 1er janvier 2007 et n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés présentés ; il s'agit de :

- amendement de IAS 1 sur les informations complémentaires, relatives au capital,
- IFRIC 8 Champ d'application de IFRS 2, norme relative aux paiements fondés sur des actions,
- IFRIC 9 Réexamen des dérivés incorporés,
- IFRIC 10 Information financière intermédiaire et perte de valeur,
- IFRIC 11 Actions propres et transactions intra-groupe.

Sont également présentées dans les comptes consolidés, les informations complémentaires requises par IFRS 7 Instruments financiers.

Normes, amendements et interprétations dont l'application est optionnelle en 2007

- L'interprétation IFRIC 13 Programmes de fidélisation des clients n'est pas applicable aux activités du groupe,
- Les normes, amendements et interprétations suivants, applicables de manière obligatoire à compter du 1er janvier 2009, n'ont pas donné lieu à application anticipée en 2007 :
 - IFRS 8 Segments opérationnels,
 - amendements de IAS 23 sur les coûts d'emprunts.

Les impacts de ces textes sur les comptes consolidés sont en cours d'évaluation.

3) Estimations et jugements

Pour l'établissement des états financiers conformément aux normes IFRS, le groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe.

La direction évalue ces estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les résultats futurs sont susceptibles de différer sensiblement en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Ces estimations concernent principalement la reconnaissance du chiffre d'affaires sur les contrats au forfait, la constatation d'impôts différés actifs, les tests de valeur sur les actifs et les provisions courantes et non courantes.

4) Principe de consolidation

La société mère exerçant un contrôle exclusif sur l'ensemble des sociétés du groupe, toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale. Toutes les transactions entre les sociétés intégrées ainsi que les résultats internes au groupe ont été éliminés.

Le compte de résultat intègre les comptes des sociétés acquises au cours de l'exercice à compter de leur date d'acquisition.

Les titres de société qui, bien que répondant aux critères évoqués ci-dessus, ne sont pas consolidés, sont inscrits en « Autres actifs financiers ». Il s'agit de sociétés qui, tant individuellement que globalement, ne sont significatives sur aucun des agrégats des comptes consolidés.

5) Consolidation des filiales

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, les actifs acquis et les passifs repris, ainsi que les passifs éventuels assumés, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

a) Actifs et passifs identifiables

Il est procédé, lors de la première consolidation d'une entité, à la réévaluation des actifs et des passifs dont la valeur nette comptable diffère de manière significative de leur juste valeur.

Les différences de valeurs (écarts d'évaluation) sont reclassées aux postes de bilan concernés et suivent les règles comptables qui leur sont propres. Le groupe dispose de l'année qui suit l'exercice d'acquisition pour finaliser les évaluations.

b) Ecart d'acquisition

L'écart constaté à l'occasion d'une prise de participation, entre le prix d'acquisition des titres (y compris les frais accessoires) de la société consolidée et la quote-part du groupe dans ses capitaux propres retraités à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation est affecté aux différences de valeur susceptibles d'être attribuées aux actifs et passifs identifiables. La partie résiduelle non affectée est inscrite sous la rubrique « Ecart d'acquisition » à l'actif du bilan.

6) Méthodes de conversion des éléments en devises*a) Transactions en devises étrangères*

Les transactions en devises étrangères sont converties en euro en appliquant le taux moyen de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés dans une devise étrangère, comptabilisés au coût historique, sont convertis au cours d'échange à la date de la transaction.

b) Etats financiers des entités étrangères

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen de l'exercice clôturé. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique « Ecart de conversion » en « Autres réserves » des capitaux

propres consolidés. Les différences de change dégagées lors de la conversion de l'investissement net dans les filiales et dans les entreprises associées étrangères sont comptabilisées dans les capitaux propres.

7) Informations sectorielles

Le groupe SQLI exerce son métier d'intégrateur de systèmes dans différents pays : la France, la Suisse, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas, le Maroc et le Canada.

Le premier niveau sectoriel d'information distingue deux zones pour la présentation de son activité par zone géographique : la « France » et l'« Etranger ».

Le deuxième niveau de présentation par secteur d'activité n'est pas considéré pertinent pour le groupe.

8) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées de logiciels et progiciels comptabilisés à leur coût d'acquisition et des fonds commerciaux.

Les logiciels sont amortis sur leur durée d'utilisation attendue par le groupe, suivant le mode linéaire sur une période de 1 à 3 ans. Les progiciels VIGILINK/JURILINK et IMAGE PHARMA sont amortis sur 8 ans.

Les fonds commerciaux font l'objet d'un test de perte de valeur qui donne lieu le cas échéant à la comptabilisation d'une provision pour dépréciation.

Conformément à la norme IAS 38, les frais de recherche sont enregistrés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. De même, les frais de développement ont été maintenus en charges car ils ne correspondent pas aux six critères énoncés dans la norme. Enfin, les marques, n'étant plus reconnues comme des actifs incorporels, sont comptabilisées en charges.

9) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les coûts des emprunts ne sont pas incorporés dans la valeur des immobilisations.

Les amortissements sont calculés linéairement sur la base du coût d'acquisition des actifs, en fonction des durées d'utilisation qui s'établissent en général dans les limites suivantes :

Agencements.....	8 à 10 ans
Matériels de bureau et mobiliers.....	3 à 5 ans
Matériels informatiques.....	2 à 3 ans

Les écarts résultant de différents taux d'amortissement appliqués dans les différentes sociétés du groupe, à des immobilisations de même nature ne sont pas significatifs et n'ont pas fait l'objet de retraitement dans le compte de résultat consolidé.

10) Contrats de crédit bail

Les biens dont le groupe dispose par contrat de crédit-bail sont traités comme des immobilisations acquises à crédit. L'immobilisation est amortie sur sa durée de vie économique pour le groupe. La dette est amortie sur la durée du contrat de crédit-bail.

Seuls les éléments significatifs ont fait l'objet d'un retraitement.

11) Contrats de location

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquels le groupe supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens, sont considérés comme des contrats de location financement et font à ce titre l'objet d'un retraitement. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17.

Les actifs détenus en location financement sont comptabilisés au bilan en immobilisations corporelles au plus bas de leur juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeur. Ces actifs sont amortis sur leur durée prévue d'utilisation (au passif la contrepartie des contrats retraités figure en dettes financières).

Les locations simples sont présentées dans les engagements hors bilan.

Les biens pris en location par SQLI sont des contrats de location simple de matériels informatiques conclus pour une durée de 3 ans au maximum. Ces contrats ne transfèrent pas au groupe l'essentiel des risques et avantages liés à la propriété de l'actif selon la définition de l'IAS 17.

Dans la pratique, le matériel est renouvelé tous les 2 ans ; aucune pénalité n'a été versée pour ces renouvellements anticipés.

12) Dépréciation des immobilisations

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur, conformément aux dispositions de la norme IAS 36, au moins une fois par an ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur.

Les autres actifs immobilisés correspondant principalement à du matériel informatique et à du matériel de bureau ne sont pas soumis à un test de valeur du fait de leur nature et de leur durée d'amortissement.

13) Immobilisations financières

Ce poste regroupe les titres de participation non consolidés, les dépôts et cautionnements versés et les prêts. Ils sont enregistrés à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais d'acquisition) ou à leur valeur d'apport.

Lorsque leur valeur d'inventaire à la date de clôture est inférieure à la valeur comptabilisée, une provision pour dépréciation est constituée pour le montant de la différence. La valeur d'inventaire des titres est appréciée sur la base de critères tels que la quote-part de situation nette, l'évolution du chiffre d'affaires et la rentabilité durable.

Les prêts à 20 ans constitutifs de la participation de la société à l'effort construction sont inscrits au bilan pour leur valeur actuelle.

La société a souscrit un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI, dans le but de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de ses titres. Les opérations effectuées pour son compte par la société de bourse signataire du contrat sont comptabilisées en immobilisations financières. Les actions auto détenues dans le cadre de ce contrat sont portées en diminution des capitaux propres consolidés.

14) Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est constatée pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours des devises à la date des transactions. Les pertes et profits résultant de la conversion des soldes au cours de clôture sont portés au compte de résultat en opérationnel courant.

15) Contrats à long terme

Le chiffre d'affaires des projets au forfait est comptabilisé selon la méthode de l'avancement. Les prestations en cours sont valorisées au prix de vente. Si le montant des prestations réalisées est supérieur au montant des prestations facturées, la différence figure sur la ligne « Créances clients et comptes rattachés » en factures à établir ; dans le cas contraire, elle est comptabilisée en produits constatés d'avance sur la ligne « Autres dettes et comptes de régularisation ».

Une provision pour pertes à terminaison est constatée dès lors que la marge prévisionnelle attendue du projet est négative.

16) Instruments financiers

Les actifs et les passifs font l'objet d'une comptabilisation dans le bilan lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

- Emprunts

Le jour de leur mise en place, les emprunts sont comptabilisés à la juste-valeur de la contrepartie donnée, qui correspond normalement à la trésorerie reçue, nette des frais d'émission connexes. Par la suite, les emprunts sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE). Les frais d'émission sont ainsi pris en résultat de façon étalée (actuarielle) via la méthode du TIE.

- Trésorerie

La ligne « Trésorerie » inclut les fonds de caisse, les soldes bancaires ainsi que les placements à court terme dans des instruments monétaires. Ces placements sont disponibles à tout moment pour leur montant nominal et le risque de changement de valeur est négligeable. Les équivalents de trésorerie sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur sont enregistrées au poste "Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie".

17) Instruments dérivés*a) Exposition au risque de change*

Globalement, le groupe est faiblement exposé au risque de change sur les opérations commerciales courantes. Ces opérations sont réalisées dans des pays où le risque de variation monétaire est faible. De ce fait, aucune couverture de change n'a été contractée pour les opérations commerciales.

b) Exposition au risque de taux

Le résultat financier du groupe est sensible à la variation des taux d'intérêt. En effet, une partie de son endettement est à taux variable. Le compte de résultat du groupe peut être affecté par une fluctuation des taux d'intérêt de la zone Euro.

c) Principes communs relatifs aux instruments financiers de couverture

Les instruments utilisés sont limités aux produits suivants : achats et ventes à termes de devises, swaps de devises, achats d'options de change dans le cadre de la couverture du risque de change ; swaps de taux d'intérêt, future rate agreements, achats de caps et de tunnels dans le cadre de la couverture du risque de taux.

Ils ont pour caractéristiques :

- de n'être utilisés qu'à des fins de couverture,
- de n'être traités qu'avec des banques françaises et étrangères de premier rang,
- de ne présenter aucun risque de liquidité en cas de retournement éventuel.

L'utilisation de ces instruments financiers, le choix des contreparties et plus généralement la gestion de l'exposition au risque de change et au risque de taux, font l'objet d'états de reporting spécifiques à destination des organes de direction et de contrôle des sociétés concernées.

d) Méthodes de comptabilisation

La règle comptable dans le cadre d'une relation de couverture de taux est la comptabilisation de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert de manière symétrique au compte de résultat.

18) Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », les provisions correspondent aux passifs répondant aux critères suivants :

- le montant ou l'échéance ne sont pas fixés de façon précise ;
- l'incidence économique est négative pour le groupe, ce passif s'analysant comme une obligation du groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions non courantes ne sont pas liées au cycle normal d'exploitation des entreprises. Elles incluent pour l'essentiel :

- les avantages au personnel : les provisions créées au titre des indemnités de fin de carrière à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite. L'évaluation des engagements d'indemnités de départ à la retraite est conforme à l'IAS 19.
- S'agissant des régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées.
- Cette méthode consiste à se baser sur les indemnités qui seront versées aux salariés au moment probable de leur départ en retraite en tenant compte de la pyramide des âges, du taux de rotation du personnel et du taux de survie déterminé à partir des tableaux officiels par tranche d'âge. Les montants obtenus sont revalorisés en fonction d'hypothèses d'inflation et de promotion et actualisés pour tenir compte de la date à laquelle les indemnités seront effectivement versées.
- Les provisions donnent lieu à actualisation lorsque l'effet temps est significatif.
- Les provisions destinées à couvrir les litiges, contentieux, et aléas prévisibles des activités du groupe à plus d'un an.

Les provisions courantes sont liées au cycle normal d'exploitation du métier du groupe. Elles comprennent pour l'essentiel :

- Les provisions pour pertes à terminaison de fin de contrats : elles concernent les affaires en cours de réalisation et sont évaluées affaire par affaire sans compensation.
- Les provisions destinées à couvrir les litiges, contentieux, et aléas prévisibles des activités du groupe à moins d'un an.

19) Stock Options et bons de souscription

Les paiements basés sur des actions concernent des plans d'options consenties à des membres salariés. Le groupe applique la norme IFRS 2 pour les options de souscription d'actions octroyées après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1er janvier 2005, conformément aux dispositions transitoires.

Le modèle de valorisation retenu est un modèle mathématique de type Black and Scholes. L'étalement de cet avantage sur la durée d'indisponibilité des options est comptabilisé en charges de personnel.

20) Plans d'épargne entreprise

Dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise (PEE), la société propose à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital réservée, à une valeur de l'action décotée par rapport à son cours de bourse, les actions données en paiement faisant l'objet d'une clause d'incessibilité pendant une période de 5 ans.

En application d'IFRS 2, la différence entre le prix de souscription décoté payé par le salarié et la juste valeur des actions acquises constitue un avantage comptabilisé en charges de personnel.

21) Autres produits et charges non récurrents

Présentés sous le résultat opérationnel courant, ils représentent les éléments de produits et de charges opérationnels considérés comme non récurrents par rapport à l'exploitation courante de l'entreprise.

22) Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt exigible de chaque entité fiscale consolidée, corrigé des impositions différées. Celles-ci sont calculées sur toutes les différences temporaires provenant de l'écart entre la base fiscale et la base consolidée des actifs et passifs, selon une approche bilantielle avec application du report variable et en fonction d'un échéancier fiable de reversement. Le taux d'impôt et les règles fiscales retenus sont ceux résultant de textes fiscaux en vigueur et qui seront applicables lors du dénouement des opérations concernées.

Des actifs d'impôts différés sont inscrits au bilan dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. Les actifs et passifs d'impôt différé ne sont pas actualisés.

23) Actions auto détenues

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Le produit résultant de la cession éventuelle des actions d'autocontrôle est imputé directement en augmentation des capitaux propres, de sorte que les éventuelles plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat net de l'exercice.

24) Résultats par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice ainsi que du nombre moyen pondéré d'actions qui seraient créées à la suite de la conversion des instruments convertibles en actions, options de souscription d'actions et BSPCE attribués à la fin de l'exercice.

III. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Nom	Siège	31/12/2007		31/12/2006	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
SQLI SA	La Plaine Saint-Denis (93)			Société consolidante	
SUDISIM SAS	Montpellier (34)	100 %	100 %	100 %	100 %
SQLI SUISSE SA	Lausanne (Suisse)	100 %	100 %	100 %	100 %
TECHMETRIX INC	Cambridge (Etats-Unis)	100 %	100 %	100 %	100 %
ABCIAL SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
SQLI MAROC SA	Rabat (Maroc)	100 %	100 %	100 %	100 %
LNET MULTIMEDIA SARL	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %	100 %	100 %
LNET MAROC SARL	Casablanca (Maroc)	Fusionnée dans SQLI Maroc		100 %	100 %
IROKO.NET SARL	La Plaine Saint Denis (93)	Confusion de patrimoine dans LNET		100 %	100 %
ASTON SA	La Plaine Saint Denis (93)			100 %	100 %
SYSDEO SA	La Plaine Saint Denis (93)	Confusion de patrimoine dans SQLI		100 %	100 %
PROCEA SA	Lyon (69)			100 %	100 %
CLEAR VALUE SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %		
CLEAR VISION INTERNATIONAL SA	Luxembourg	100 %	100 %		
CLEAR VALUE FRANCE SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %		
APPIA CONSULTING SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %		
ALCYONIX INC.	Canada	100 %	100 %		
ALCYONIX FRANCE SARL	Toulouse	100 %	100 %		
ICONEWEB MULTIMEDIA SAS	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %		
ICONEWEB MULTIMEDIA MAROC SARL	Casablanca (Maroc)	100 %	100 %		
URBANYS SA	La Plaine Saint Denis (93)	100 %	100 %		
EASYLINK SARL	Paris (75)	100 %	100 %		
EOZEN BELGIUM SA	Diegem (Belgique)	51 %	51 %		
EOZEN SA	Strassen (Luxembourg)	51 %	51 %		
EOZEN FRANCE SAS	Paris (75)	51 %	51 %		
EOZEN SINGAPORE	Singapour	51 %	51 %		

SQLI SL Madrid, détenue à 100%, n'est pas consolidée du fait de son caractère non significatif. La société n'a eu aucune activité depuis sa création.

IV. ACQUISITIONS DE L'EXERCICE
1) GROUPE CLEAR VALUE

Le groupe **CLEAR VALUE** est constitué de la société CLEAR VALUE SAS, de ses deux filiales détenues à 100%, APPIA CONSULTING, société par actions simplifiée, et CLEAR VISION INTERNATIONAL, société de droit luxembourgeois, cette dernière détenant elle-même 100% du capital de la société par actions simplifiée CLEAR VALUE FRANCE. Ce groupe a développé une expertise de pointe sur les solutions métiers SAP dans les trois domaines essentiels que sont le SRM (relation fournisseurs), le CRM (relation clients) et le FSCM (facturation électronique).

Aux termes d'un protocole signé le 15 décembre 2006 modifié par avenant en date du 31 janvier 2007, SQLI a acquis 100% des intérêts dans le groupe CLEAR VALUE par :

- Le paiement en cash de 189 040 actions de la société CLEAR VALUE, représentant 22% de son capital, pour 1 324 K€,

- Le paiement sous forme d'augmentation du capital de SQLI portant sur 1 737 944 actions de l'apport en nature des 670 235 actions de la société CLEAR VALUE, représentant 78% de son capital, pour 4 692 K€

En application du protocole, un complément de prix, résultant de l'atteinte des objectifs de résultats pour l'exercice 2007, est dû à certains actionnaires. D'un montant maximum de 1 million d'euros, il sera payé à hauteur de 22% en numéraire et par l'émission de 288 886 actions¹ SQLI pour le surplus.

Le groupe a réalisé, en 2007, un chiffre d'affaires combiné de 5 975 K€ pour un bénéfice net combiné de 860 K€. Il emploie 46 salariés.

Le groupe CLEAR VALUE est consolidé depuis le 1^{er} janvier 2007.

2) GROUPE EOZEN

SQLI a pris, dans un premier temps, une participation majoritaire de 51% dans le groupe **EOZEN**. Celui-ci, composé des sociétés EOZEN BELGIUM, société anonyme de droit belge, EOZEN, société anonyme de droit luxembourgeois, cette dernière détenant 100% du capital d'EOZEN France et d'EOZEN SINGAPOR, a développé une expertise dans tous les domaines SAP et a développé des solutions spécifiques dans l'industrie de la vente détaillée, des médias et de la distribution d'énergie (eau, électricité et gaz). Ces activités sont complémentaires de celles exercées par le groupe SQLI, notamment via le groupe CLEAR VALUE.

Aux termes d'un protocole signé le 19 décembre 2007, la prise de contrôle des 49% restants, doit s'effectuer, avant le 30 juin 2008, par apport en nature des titres des minoritaires rémunéré par l'attribution de titres SQLI pour la partie du prix ferme d'acquisition et par l'émission de bons de souscription d'actions pour la partie variable.

Selon les dispositions du protocole, le prix d'acquisition du groupe EOZEN a été fixé sur la base d'un minimum de 0,7 fois, jusqu'à un maximum de 1,2 fois le montant du chiffre d'affaires consolidé de 2007, le multiple définitif étant fonction des taux de croissance de l'EBIT et des chiffres d'affaires consolidés des exercices 2008 et 2009 sur le périmètre constitué au sein du groupe SQLI par le groupe CLEAR VALUE et par le groupe EOZEN.

Ce groupe a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires consolidé de 21 772 K€ pour un résultat net de 732 K€ et emploie 140 salariés.

Le groupe EOZEN a été consolidé pour la première fois dans les comptes consolidés le 31 décembre 2007 et ne contribue pas aux résultats du groupe.

3) GROUPE ALCYONIX

Aux termes d'un protocole signé le 30 avril 2007, SQLI a acquis 100% du groupe **ALCYONIX**, constitué des sociétés ALCYONIX Inc, société par actions de droit canadien, et ALCYONIX France, société à responsabilité limitée pour un prix payé en cash de 904 K€

Le groupe ALCYONIX est spécialisé en CMMI®, modèle d'évaluation du niveau de maturité d'une entreprise en matière de développements de systèmes (ingénierie système et ingénierie logicielle) et partenaire officiel du Software Engineering Institute (SEI).

En application du protocole, un complément de prix de 187 K€, résultant de l'atteinte des objectifs de résultats pour l'exercice 2007, est dû par SQLI et payable, au plus tard, le 30 juin 2008.

Le groupe a réalisé, sur les douze derniers mois clos le 31 décembre 2007, un chiffre d'affaires consolidé de 1 814 K€ pour un bénéfice net consolidé de 33 K€. Il emploie 9 salariés.

Le groupe ALCYONIX est consolidé depuis le 1^{er} mai 2007 et sa contribution aux résultats du groupe est un bénéfice de 120 K€.

¹ Avec ou sans soultte selon le cours moyen de l'action SQLI

4) GROUPE ICONEWEB

Aux termes de deux protocoles signés le 30 mai 2007, SQLI a acquis 92 728 actions, soit 100% des actions formant le capital de 278 184 € de la société par actions simplifiée ICONEWEB MULTIMEDIA, pour un prix de 3 115 K€ payés en numéraire.

Implantée à Paris, en Belgique et au Maroc, via sa filiale détenue à 100% ICONEWEB MULTIMEDIA MAROC, ICONEWEB MULTIMEDIA est spécialisée depuis son origine dans le développement de solutions e-business destinées, notamment, au secteur de l'immobilier à travers sa marque "IcôneWeb Immobilier".

Aux termes de ces protocoles, un complément de prix, fonction des niveaux de performance attendus du groupe ICONEWEB pour les années 2007 et 2008, pouvant atteindre respectivement 435 K€ ou de 566 K€ au maximum, pourrait donner lieu à paiement de la part de SQLI.

Le groupe a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 1 785 K€ pour un résultat net déficitaire de 292 K€. Elle emploie 35 salariés.

Le groupe ICONEWEB est consolidé depuis le 1^{er} juin 2007 et sa contribution aux résultats du groupe pour le deuxième semestre est une perte de 330 K€.

Compte tenu des résultats du groupe en 2007 et ceux attendus en 2008, SQLI ne prévoit pas de payer de complément de prix aux anciens dirigeants d'ICONEWEB MULTIMEDIA.

5) URBANYS

Le groupe a pris le contrôle de la société anonyme **URBANYS**. URBANYS a développé une offre de consulting complète allant du conseil en architecture et gouvernance du système d'information à l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), visant à améliorer la performance des systèmes d'information en adéquation avec les objectifs métiers et économiques de l'entreprise. Intervenant en France et au Luxembourg, URBANYS est également reconnue pour son offre de conseil sur l'accompagnement à l'amélioration des processus et des pratiques relevant des référentiels qualités : CMMI, ISO 9001, ITIL, COBIT...

Cette acquisition a été effectuée en application des dispositions d'un protocole signé le 23 novembre 2007. 8 890 actions, soit 100% des actions composant le capital, ont été acquises en numéraire pour un prix total et forfaitaire de 2 000 K€. Aux termes de ce protocole, un complément de prix, pouvant atteindre 600 K€ au maximum, pourra donner lieu à paiement de la part de SQLI en cas d'atteinte des objectifs de croissance du chiffre d'affaires de la société URBANYS pour les exercices 2008 et 2009 et sous la réserve d'atteindre certains niveaux de résultat.

Cette société a réalisé sur 2007 un chiffre d'affaires de 2 875 K€ pour un résultat net bénéficiaire de 190 K€. Elle emploie 20 personnes.

URBANYS et sa filiale, la société à responsabilité limitée EASYLINK dont elle détient 99,2% du capital, sont consolidées à compter du 1^{er} décembre 2007. Elles contribuent au résultat du groupe, par un bénéfice de 26 K€.

V. IMPACT DES ACQUISITIONS SUR LES ETATS FINANCIERS

Au 31 décembre 2007, l'affectation provisoire des prix d'acquisition et des goodwill peut être résumée comme suit :

(en milliers d'euros)	URBANYS	EOZEN	ICONEWEB	CLEAR VALUE	ALCYONIX	Total
Prix de base	2 000	7 800	3 115	6 016	904	19 835
Complément de prix estimé	500	3 343	-	1 000	187	5 030
Frais d'acquisition	129	199	41	302	238	909
Coût d'acquisition	2 629	11 342	3 156	7 318	1 329	25 774
Actifs nets acquis	594	3 831	742	286	-62	5 391
Quote-part des minoritaires	-	1 878	-	-	-	1 878
Quote-part groupe	594	1 953	742	286	-62	3 513
Goodwill	2 035	9 389	2 414	7 032	1 391	22 261

L'entrée des sociétés dans le périmètre de SQLI a eu les effets suivants sur les comptes consolidés du groupe :

(en milliers d'euros)		URBANYS	EOZEN	ICONEWEB	CLEAR VALUE	ALCYONIX	Total
Ecart d'acquisition		2 034	9 389	2 414	7 032	1 391	22 260
Immobilisations incorporelles nettes			2	8	109		119
Immobilisations corporelles nettes		72	119	93	42	20	346
Immobilisations financières		11	106	32	27	2	178
Actifs non courants	A	2 117	9 616	2 547	7 210	1 413	22 903
Créances clients nettes		873	6 129	435	1 759	553	9 749
Autres actifs courants		61	814	183	452	18	1 528
Trésorerie et équivalents de trésorerie		515	1 686	714	623	12	3 550
Actifs courants	B	1 449	8 629	1 332	2 834	583	14 827
Emprunts et dettes financières		43					43
Provisions non courantes		19	217	3	4	4	247
Passifs non courants	C	62	217	3	4	4	290
Emprunts et dettes financières		21	3	39	95	157	315
Provisions courantes					143		143
Dettes fournisseurs		254	2 097	57	508	183	3 099
Autres passifs courants		600	2 708	624	1 976	323	6 231
Passifs courants	D	875	4 808	720	2 722	663	9 788
Actifs nets revenant aux minoritaires	E		1 878				1 878
Coût d'acquisition	A+B-C-D-E	2 629	11 342	3 156	7 318	1 329	25 774

VI. INFORMATIONS PRO FORMA

Le compte de résultat consolidé pro forma présenté ci-après a pour but de fournir une information financière, sur l'activité du groupe, dans l'hypothèse où les sociétés ALCYONIX France, ALCYONIX Canada, ICONEWEB France, ICONEWEB Maroc, URBANYS, EASYLINK, EOZEN Luxembourg, EOZEN Belgique, EOZEN France et EOZEN Singapour avaient été acquises le 1^{er} janvier 2007.

Ces données pro forma sont fournies à titre d'information et ne sont donc nécessairement représentatives ni de ce qu'auraient été les comptes du groupe si les opérations avaient effectivement été réalisées le 1^{er} janvier 2007 ni de ce que seront les performances futures. En raison de leur nature, elles traitent d'une situation hypothétique et, par conséquent, ne représentent pas la situation financière ou les résultats effectifs du groupe.

Elles sont basées sur :

- Les comptes d'exploitation des filiales pour la période ou l'exercice de douze mois arrêté au 31 décembre 2007,

et tiennent compte de l'hypothèse suivante :

- Aucune charge financière complémentaire n'a été constatée au niveau du groupe pour la période comprise entre le 1^{er} janvier et la date réelle d'acquisition des filiales.

(en milliers d'euros)	2007 Réel	2007 Pro forma
CHIFFRE D'AFFAIRES	115 362	141 348
Autres produits de l'activité	760	2 250
Achats consommés	-474	-1 226
Charges de personnel	-83 708	-97 097
Charges externes	-19 143	-30 153
Impôts et taxes	-3 235	-3 567
Dotations nettes aux amortissements et aux provisions	-997	-1 375
Autres produits et charges d'exploitation	-76	-81
RESULTAT OPERATIONNEL (avant valorisation des stock option et actions gratuites)	8 489	10 099
Valorisation des stock options et actions gratuites	-161	-161
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	8 328	9 938
Autres produits et charges opérationnels non courants	223	223
RESULTAT OPERATIONNEL	8 551	10 161
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	108	154
Coût de l'endettement financier brut	-556	-673
Coût de l'endettement financier net	-458	-519
Autres produits et charges financiers	-122	-127
RESULTAT AVANT IMPOT	7 971	9 515
Charge d'impôt	-2 668	-3 365
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	5 303	6 149
Dont :		
Part du groupe	5 303	5 791
Parts des minoritaires	-	358
Résultat net, part du groupe par action (en euros)	0,18	0,20
Nombre moyen d'actions en circulation	29 663 977	29 663 977
Résultat net dilué, part du groupe par action (en euros)	0,17	0,18
Nombre moyen d'actions et BCE en circulation	31 944 996	31 944 996

VII. AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN OU LE COMPTE DE RESULTAT

Sauf indication contraire, les informations sont données en milliers d'euros.

1) Ecarts d'acquisition

	31.12.2006	Augmentation	Variation de périmètre	31.12.2007
SQLI (1)	15 770	1		15 771
EOZEN			9 389	9 389
CLEAR VALUE			7 032	7 032
ICONEWEB			2 414	2 414
URBANYS			2 035	2 035
ALCYONIX			1 391	1 391
LNET	494			494
TOTAL	16 264	1	22 261	38 526

(1) L'écart d'acquisition affecté à SQLI, correspond aux écarts d'acquisition dégagés lors de l'entrée dans le périmètre des sociétés KEENVISION, d'une part, et des sociétés ASTON, SYSDEO et PROCEA qui ont fait l'objet d'une transmission de patrimoine au profit de SQLI, d'autre part.

La détermination des goodwill correspondants aux variations de périmètre est donnée dans la note V supra.

2) Immobilisations incorporelles

	31.12.2006	Mouvements de périmètre	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	31.12.2007
Fonds commercial	1 117		2 114	-50	3 181
Autres immobilisations incorporelles	2 174	527	137	-45	2 793
Valeurs brutes	3 291	527	2 251	-95	5 974
Amortissement des autres immobilisations incorporelles	936	408	336	-19	1 661
Valeurs nettes	2 355	119	1 915	-76	4 313

L'augmentation essentielle concerne l'acquisition du fonds de commerce de la société AMPHAZ effectuée le 16 novembre 2007, avec effet au 30 novembre 2007. AMPHAZ a développé une activité de business intelligence, de prestations de services et formation en matière décisionnelle et de négoce de logiciels décisionnels. Le prix d'acquisition s'établit ainsi :

Prix d'acquisition du fonds de commerce	1 500 K€
Complément de prix du fonds de commerce sur la base de 0,35 fois le montant du chiffre d'affaires pour l'exercice 2007	535 K€
Valeur des immobilisations corporelles	133 K€
Frais d'acquisition	78 K€
Coût d'acquisition	2 246 K€

3) Immobilisations corporelles

	31.12.2006	Mouvements de périmètre	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	31.12.2007
Autres immobilisations corporelles	3 317	896	760	-153	4 820
<i>Dont leasing :</i>	<i>537</i>	<i>73</i>		<i>-41</i>	<i>569</i>
Valeurs brutes	3 317	896	760	-153	4 820
Amortissement des autres immobilisations corporelles	2 455	551	467	-116	3 357
<i>Dont Leasing :</i>	<i>375</i>	<i>11</i>	<i>66</i>	<i>-41</i>	<i>411</i>
Valeurs nettes	862	345	293	-37	1 463
<i>Dont leasing :</i>	<i>162</i>	<i>62</i>	<i>-66</i>	<i>-</i>	<i>158</i>

4) Tests de dépréciation

Les tests de dépréciation ont consisté à comparer les actifs nets comptables, y compris les écarts d'acquisition (sur le prix de base compte non tenu des compléments de prix éventuels) et la valeur recouvrable des principales entités ou groupes d'entités suivants :

- SQLI,
- CLEAR VALUE,
- EOZEN,
- ICONEWEB.

Les valeurs recouvrables sont déterminées à partir des projections des flux de trésorerie nets actualisés, avec prise en compte d'une valeur terminale, basée sur un taux de croissance à l'infini des produits générés par l'actif valorisé. Le taux retenu pour l'actualisation des flux futurs est le coût moyen pondéré du capital avant impôt. Les hypothèses retenues en termes de progression de l'activité et de valeurs terminales sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles. Les principaux paramètres retenus pour l'établissement de ces flux prévisionnels sont les suivants :

	SQLI	CLEAR VALUE	EOZEN	ICONEWEB
Date de l'évaluation	11/2007	03/2007	12/2007	01/2008
Durée des projections	4 ans	5 ans	6 ans	4 ans
Taux d'actualisation avant impôt	9,84%	11,8%	16,43%	10,54%
Taux de croissance à l'infini	2,00%	2,50%	3,0%	2,0%

Ces tests ne conduisent pas le groupe à devoir déprécier les actifs.

5) Actifs financiers non courants

	Actifs disponibles à la vente		Prêts et créances au coût amorti		Total
	Titres de participation cotés	Titres de participation non cotés	Prêts et créances	Autres actifs financiers	
Valeur brute		34	751	667	1 452
Cumul des pertes de valeur		-31	-357		-388
Valeur nette au 31 décembre 2006		3	394	667	1 064
Mouvements de périmètres		8	23	147	178
Investissements			186	106	292
Cessions à la valeur de vente			-4	-163	-167
Augmentation (diminution) provenant des variations de juste valeur			-110		-110
Valeur brute		42	956	757	1 755
Cumul des pertes de valeur		-31	-467		-498
Valeur nette au 31.12.2007		11	489	757	1 257

Les titres de participation non cotés représentent la participation détenue dans SQLI Espagne pour 31 K€, totalement provisionnée, ainsi que des parts d'intérêts dans les banques mutuelles du groupe pour une valeur de 11 K€.

Les prêts et créances concernent les prêts consentis par le groupe au titre de l'effort de construction. Ils sont actualisés sur la base du taux OAT à 10 ans (31.12.2007 : 4,35% ; 31.12.2006 : 3,81%).

Les autres actifs financiers représentent les dépôts et cautionnements versés dans le cadre des locations immobilières du groupe ainsi que le contrat de liquidité conclu avec la Financière d'Uzès.

6) Créances clients et comptes rattachés

	31.12.2007	31.12.2006
Créances clients	25 370	17 693
En-cours de production	13 426	8 108
Valeur brute	38 796	25 801
Provisions à l'ouverture	203	328
Mouvements de périmètre	18	-
Dotations	424	211
Reprise	-147	-336
Provisions à la clôture	498	203
<i>Dont :</i>		
<i>Provisions sur créances clients</i>	<i>345</i>	<i>203</i>
<i>Provisions sur en-cours de production</i>	<i>153</i>	<i>-</i>
Valeur nette	38 298	25 598

Ainsi que mentionnés en note 15) supra, les en-cours de production correspondent aux prestations réalisées, et non encore facturées, au titre des contrats à long terme.

La valeur actuelle des créances clients n'est pas différente de leur valeur comptable. Toutes les créances clients ont des échéances inférieures à douze mois.

Le groupe a adopté une politique d'externalisation de la gestion de ses créances clients, couvrant tant les domaines de l'assurance-crédit, que la gestion des relances et le refinancement par mobilisation de celles-ci. Elles sont cédées dans le cadre d'une convention d'affacturage. Sauf exception, 100% des créances clients sont cédées au Factor et figurent sous la rubrique « Autres créances » Cf. note 7) infra. Ce poste est intégralement mobilisable, à l'exception d'une réserve de garantie de 2 millions d'euros.

La répartition des coûts supportés à ce titre sur les deux exercices passés, s'apprécie ainsi :

	2007	2006
Assurance-crédit et gestion « Clients »	221	174
Coût financier de mobilisation des créances	86	53
Total	307	227

7) Autres créances

	31.12.2007	31.12.2006
Créances sociales	271	90
Créances fiscales hors impôt sur les sociétés	2 032	1 558
Comptes courants	27	27
Actionnaires (exercices BCE)	19	69
Créances cédées (Réserves auprès du factor)	23 784	14 052
Charges constatées d'avance	1 694	1 503
Autres créances	903	629
Valeur brute	28 730	17 928
Provision à l'ouverture	107	98
Dotation	37	9
Reprise		
Provision à la clôture	144	107
<i>Dont :</i>		
<i>Provisions sur comptes courants</i>	27	27
<i>Provisions sur autres créances</i>	117	80
Valeur nette	28 586	17 821

8) Actif d'impôts exigibles

	31.12.2007	31.12.2006
Etat, crédit d'impôt recherche	2 329	1 948
Etat, acomptes d'impôt sur les sociétés	251	124
Valeur brute	2 580	2 072
Provision à l'ouverture	1 796	1 554
Dotation	413	454
Reprise	-92	-212
Provision à la clôture	2 117	1 796
Valeur nette	463	276

Les dépenses engagées par le groupe de 2003 à 2007 dans le cadre d'un programme de recherche et développement répondant aux critères d'éligibilité ont généré un crédit d'impôt recherche dont la créance correspondante est constatée à l'actif du bilan.

A titre prudentiel, une provision non déductible équivalente est dotée sur cet actif dont la consistance n'est pas définitivement acquise. La provision est constatée en compte de résultat sur la même ligne que le crédit d'impôt. Cette provision est maintenue jusqu'au terme du délai de reprise de l'administration fiscale, nonobstant les remboursements effectifs intervenus entre temps.

9) Trésorerie et équivalents trésorerie

	31.12.2007	31.12.2006
Disponibilités	3 492	2 669
Parts de SICAV et de FCP monétaires et garantis	5 265	6 588
Instrument de couverture de taux	-56	34
Trésorerie et équivalents au bilan	8 701	9 291

Le rapprochement entre le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie apparaissant au bilan et le montant de la trésorerie nette figurant dans le tableau de variation de trésorerie s'établit de la façon suivante :

	31.12.2007	31.12.2006
Trésorerie et équivalents	8 701	9 291
Découverts bancaires	-164	-231
Trésorerie nette du tableau de variation de la trésorerie	8 537	9 060

10) Capital

Au 31 décembre 2007, le capital social est composé de 30 674 591 actions (31.12.2006 : 28 189 804) d'une valeur nominale de 0,05 €, d'une seule catégorie, chacune entièrement libérée.

Au cours de l'exercice, il a été créé 2 484 787 actions nouvelles :

Le 25 avril 2007, en rémunération de l'apport de 670 235 actions de la société CLEAR VALUE pour le prix de 4 692 K€, 1 737 944 actions ont été émises au prix de 2,70 € chacune dont 1 166 633 actions sont assorties de bons donnant droit à souscrire 288 886 actions SQLI dans l'hypothèse où l'intégralité du complément de prix serait dû aux actionnaires cédants.	1 737 944
Le 28 septembre 2007, en rémunération d'un complément de prix de 104 K€ dû au titre de l'apport pur et simple du fonds de commerce Image Pharma effectué le 17 octobre 2006 par la société INLOG, il a été émis 39 607 actions au prix de 2,63 € chacune	39 607
166 149 actions ont été souscrites par les attributaires de parts de créateur d'entreprise dans les conditions fixées par le Directoire le 25 juillet 2003, selon une autorisation accordée par l'assemblée générale mixte du 30 juin 2003, au prix d'exercice de 0,46 € par action	166 149
36 859 actions ont été souscrites par les titulaires de parts de créateur d'entreprise dans les conditions fixées par les Directoires des 31 octobre et 23 septembre 2005, leur permettant de souscrire à des augmentations de capital complémentaires à celles réalisées en décembre 2003, au prix d'exercice de 0,80 € par action	36 859
17 500 actions ont été souscrites par les attributaires de parts de créateur d'entreprise dans les conditions fixées par le Directoire le 29 mars 2004, selon une autorisation accordée par l'assemblée générale mixte du 30 juin 2003, au prix d'exercice de 1,219 € par action	17 500
291 336 actions ont été souscrites par les attributaires de parts de créateur d'entreprise dans les conditions fixées par le Directoire le 29 septembre 2004, selon une autorisation accordée par l'assemblée générale mixte du 10 juin 2004, au prix d'exercice de 1,2755 € par action	291 336
49 831 actions ont été souscrites par les attributaires de parts de créateur d'entreprise dans les conditions fixées par le Directoire le 23 septembre 2005, leur permettant de souscrire à une augmentation de capital complémentaire à celle réalisée en octobre 2005, au prix d'exercice de 2,25 € par action	49 831
130 139 actions réservées aux salariés adhérents au plan d'épargne groupe « PEG TESORUS » ont été créées par décision du Directoire le 10 décembre 2007 au prix d'exercice de 2,22 € par action	130 139
15 422 actions résultant de l'exercice de stock-options attribuées par le Conseil d'administration du 27 juillet 2001, selon une autorisation donnée par les assemblées générales des 21 mars et 6 juillet 2000, ont été émises au prix d'exercice de 2,1678 € par action	15 422
Total	2 484 787

Les statuts de la société, prévoient un droit de vote double pour les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription au nominatif depuis trois ans au moins ou pour celles attribuées aux actionnaires en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles ils bénéficient de ce droit.

Le capital et les droits de vote sont ainsi répartis :

	31.12.2007			
	Nombre d'actions	En % du capital	Nombre de droits de vote	En % de droits de vote
Jean Rouveyrol	1 734 398	5,7%	3 486 796	10,22%
AURINVEST	1 273 106	4,2%	1 273 106	3,73%
FD5	943 637	3,1%	1 887 274	5,53%
Famille Patrick Lacarrière	381 509	1,2%	381 509	1,12%
SETHI	359 091	1,2%	718 182	2,10%
Fondation de France	220 000	0,7%	220 000	0,64%
Bruno Leysse	194 079	0,6%	386 730	1,13%
Actionnariat salarié (PEG)	288 400	0,9%	288 400	0,85%
Autres actionnaires nominatifs	2 019 625	6,6%	2 265 794	6,64%
	<i>Dont salariés 579 096</i>	<i>1,9%</i>	<i>619 408</i>	<i>1,82%</i>
Total des actionnaires nominatifs	7 413 845	24,17%	10 889 791	31,92%
Autocontrôle	30 119	0,1%	0	0,00%
Public	23 230 627	75,7%	23 230 627	68,08%
Total	30 674 591	100,00%	34 120 418	100,00%

11) Instruments dilutifs

Les instruments dilutifs en vie au 31 décembre sont les suivants :

		31.12.2007		31.12.2006	
		Nombre d'options ou de bons restant à exercer	Nombre d'actions potentielles	Nombre d'options ou de bons restant à exercer	Nombre d'actions potentielles
CLEAR VALUE	ABSA A	955 221	247 127		
	ABSA B	161 412	41 759		
		1 116 633	288 886	-	-
BSPCE	Plan 1			21 964	21 964
	Plan 2			1 769	1 769
	Plan 3	202 682	202 682	218 104	218 104
BCE	Plan 4	302 254	302 254	468 403	468 403
	Plan 5	17 500	17 500	35 000	35 000
	Plan 6	1 268 009	1 268 009	1 559 345	1 559 345
Total	2 907 078	2 079 331	2 304 585	2 304 585	

12) Plans d'options et assimilés

Les plans qui entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 2 sont les plans n°4, 5 et 6, qui ont respectivement attribué 955 000, 45 000 et 1 639 000 bons de souscription de parts de créateur d'entreprise. Les plans qui ont attribué des options ou des bons avant le 7 novembre 2002 n'ont pas été valorisés.

La charge globale pour SQLI se répartit sur une période allant du 25 juillet 2003 au 28 septembre 2007 et a été corrigée des probabilités de présence des salariés aux dates d'attributions définitives successives de chacun des trois plans ainsi que des probabilités d'atteinte des objectifs qui conditionnent certaines attributions.

L'évaluation de cette charge a été revue au 31 décembre 2007 en fonction des instruments effectivement attribués à ce jour et qui seront susceptibles de l'être jusqu'en septembre 2007 : elle est estimée à 1 005 K€ dont 36 K€ imputables à l'exercice 2007 (2006 : 282 K€).

Nature du plan	Plans non évalués			Plans évalués selon la norme IFRS 2			Total
	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3	Plan n° 4	Plan n° 5	Plan n° 6	
Assemblée générale	Options de souscriptions			Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise			
Date d'expiration des options de souscription	21/03/2000	21/03/2000	21/03/2000	30/06/2003	30/06/2003	10/06/2004	
	04/07/2007	27/11/2007	27/07/2008	24/07/2008	29/03/2009	28/09/2009	31/12/2007
Options attribuées non exercées au 31.12.2005	21 964	1 769	218 104	660 214	45 000	1 626 668	2 563 719
Attributions							-
Options caduques						-16 334	-16 334
Options exercées				-191 811	-10 000	-50 989	-252 800
Options attribuées non exercées au 31.12.2006	21 964	1 769	218 104	468 403	35 000	1 559 345	2 304 585
Attributions							
Options caduques	-21 964	-1 769					-23 733
Options exercées			-15 422	-166 149	-17 500	-291 336	-490 407
Options attribuées non exercées au 31.12.2007	-	-	202 682	302 254	17 500	1 268 009	1 790 445

Valorisation des plans

Conformément aux principes énoncés en note 19), les plans accordés postérieurement au 7 novembre 2002 ont été évalués comme suit :

	Plan n° 4	Plan n° 5	Plan n° 6	Total
Valorisation initiale	165	28	812	1 005
Charge de l'exercice 2006	27	9	246	282
Charge de l'exercice 2007	-	2	34	36
Hypothèses :				
Prix de l'action à la date d'attribution (en euros)	0,39	1,23	1,37	
Volatilité	82,47%	82,47%	47,67%	
Taux zéro coupon	4%	4%	4%	
Prix d'exercice (en euros)	0,46	1,219	1,2755	
Durée de l'option (en années)	5	5	5	
Taux de dividende	-	-	-	
Juste valeur de l'option (en euros)	0,1875	0,63	0,5025	

13) Plan d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des salariés et/ou des membres du Directoire

L'assemblée générale mixte du 16 juin 2006 a autorisé le Directoire, pour une période de 26 mois expirant le 15 août 2008, à procéder, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel ou des dirigeants des sociétés du groupe, à des attributions d'actions gratuites existantes ou à émettre dans la limite de 800 000 actions nouvelles.

L'attribution des actions à leurs bénéficiaires est définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans, sous la condition d'être titulaire d'un mandat social ou d'un contrat de travail, et la durée minimale de l'obligation de conservation par les bénéficiaires est de deux années supplémentaires. Elles sont accordées sans contrepartie financière.

Les caractéristiques actuelles de ces plans sont les suivantes :

	Date de décision du Directoire	Date de maturité et d'attribution	Date limite d'incessibilité	Nombre de bénéficiaires à l'origine	Nombre d'options accordées
(1)	30.03.2007	29.03.2009	31.03.2011	4	80 000
(2)	14.06.2007	14.06.2009	15.06.2011	28	66 123
(1)	14.06.2007	14.06.2009	15.06.2011	3	236 111
				35	382 234

(1) Pour 1/3 des actions, sans critère de performance, pour 1/3 des actions sous la condition d'une marge opérationnelle de SQLI consolidée de l'exercice 2007 supérieure ou égale à 8%, pour un tiers des actions sous la condition d'une marge opérationnelle de SQLI consolidée de l'exercice 2008 supérieure ou égale à 10%.

(2) Sans conditions de performance.

	31.12.2007	
	Nombre	Juste valeur des options
Options attribuées au 1 ^{er} janvier	-	-
Attributions	382 234	89
Options caduques		
Options exercées		
Options attribuées au 31 décembre	382 234	89

14) Actions SQLI auto-détenues

Aux termes des résolutions prises par l'assemblée générale mixte du 16 juin 2006, SQLI a engagé un programme de rachat de ses propres actions dont les objectifs, par ordre de priorité décroissant, sont : i) l'animation du marché ou de la liquidité de l'action, ii) l'achat pour la conservation et la remise ultérieure en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, iii) l'attribution d'actions aux salariés et iv) l'annulation éventuelle de celles-ci.

Ce programme, d'une durée de dix-huit mois expirant lors de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 décembre 2007, stipule un prix d'achat unitaire maximum de 7 euros et un prix de vente unitaire minimum de 1 euro. Il est organisé dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec la Financière d'Uzès.

	31.12.2007			31.12.2006		
	Nombre d'actions	Prix unitaire	Valeur	Nombre d'actions	Prix unitaire	Valeur
Actions auto détenues au 1 ^{er} janvier	24 901	2,720 €	68	10 048	2,079 €	21
Acquisitions de la période	69 754	2,867 €	200	100 034	2,690 €	269
Cessions à la valeur de vente	-64 536	2,914 €	-188	-85 181	2,744 €	-234
Plus ou (moins) value de cession			3			11
Actions auto détenues au 31 décembre	30 119	2,759 €	83	24 901	2,720 €	68

15) Restrictions sur les capitaux propres

Les capitaux propres de SQLI doivent respecter les ratios financiers minimums imposés par la ligne de crédit de 17,2 millions d'euros. Au 31 décembre 2007, tous ces ratios sont respectés.

16) Endettement financier

	31.12.2007	31.12.2006
Avances conditionnées	360	787
Emprunts auprès des établissements de crédit	11 863	3 300
Endettement en crédit-bail	45	17
Passifs non courants	12 268	4 104
Emprunts auprès des établissements de crédit	3 828	1 499
Retraitements des contrats de crédit-bail	35	92
Concours bancaires courants	164	231
Intérêts courus non échus	79	20
Passifs courants	4 106	1 842
Total de l'endettement financier brut	16 374	5 946
A déduire :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-8 701	-9 291
Endettement financier net (trésorerie nette de l'endettement)	7 673	(3 345)

Les emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit ont été exclusivement souscrits en euros. Ils concernent :

	31.12.2007
Une ligne de crédit autorisée, d'un montant maximum de 17,2 millions d'euros, soit au 31 décembre 2007 : Contractée auprès d'un pool bancaire en juin et décembre 2007, destinée à refinancer l'acquisition des groupes ALCYONIX, ICONEWEB, CLEAR VALUE et EOZEN ainsi que d'autres opérations futures de croissance externe. La levée des fonds est intervenue en juin 2007 à hauteur de 5 200 K€ et en décembre 2007 à hauteur de 7 427 K€, le surplus, soit 4 573 K€, étant mobilisable jusqu'au 31 juillet 2008. Elle porte intérêt au taux variable EURIBOR 3 mois plus 1,7 point et est remboursable en 5 échéances annuelles et consécutives d'un montant de 3 440 K€ du 18 juin 2008 au 18 juin 2012. Elle est garantie par le nantissement des actions des sociétés ALCYONIX, ICONEWEB, CLEAR VALUE et EOZEN, le nantissement du fonds de commerce de SQLI à hauteur de 1,4 million d'euros, ainsi que par des délégations à son profit des garanties de passif consenties par les vendeurs et d'une délégation du contrat d'assurance Homme-Clé. Cet emprunt comporte un certain nombre de covenants et de ratios financiers. Au 31 décembre 2007, le groupe respecte ces covenants et ratios.	12 627
Un emprunt de 4,5 millions d'euros souscrit en 2005, auprès d'un pool bancaire, pour l'acquisition des titres de la société ASTON. D'une durée initial de 48 mois, il porte intérêt au taux variable EURIBOR 3 mois plus 2,2 points et est remboursable en 16 échéances trimestrielles de 70 K€ du 15 décembre 2005 au 15 décembre 2009. La dette résiduelle s'élève au 31 décembre 2007 à : Par suite de la dissolution par transmission universelle du patrimoine de la société ASTON au profit de SQLI, il est garanti par un nantissement sur le fonds de commerce de SQLI .	2 281
Un emprunt de 1,3 million d'euros souscrit en 2006, auprès d'un pool bancaire, dans le cadre du refinancement des acquisitions de la société PROCEA et des fonds de commerce de la société INLOG. D'une durée initiale de 48 mois, il porte intérêt au taux fixe de 5,45% et est remboursable en 16 trimestrialités de 45 K€ du 22 décembre 2006 au 22 décembre 2010. La dette résiduelle s'élève au 31 décembre 2007 à : Il est garanti par un nantissement sur le fonds de commerce de SQLI.	1 001
Autres emprunts sous déduction des frais d'émission des emprunts	-218
Total des emprunts auprès des établissements de crédit	15 691

Les avances conditionnées concernent l'aide à l'innovation accordée par OSEO Innovation en 2004 à la société PROCEA pour un montant total de 360 K€, dans le cadre d'un programme de développement. Cette aide est remboursable à compter de 2009 et jusqu'en 2012 sauf en cas d'échec technique ou commercial du programme.

Les avances reçues par SQLI de la COFACE dans le cadre d'un contrat d'assurance prospection pour l'implantation de sa filiale TECHMETRIX US, qui s'élevaient au 31 décembre 2006 à 427 K€, sont définitivement acquises, compte tenu des résultats de cette filiale. Elles ont été, en conséquence, reprises en subventions dans le résultat de l'exercice.

17) Dettes sur locations capitalisées

La valeur actualisée des loyers futurs incluse en autres emprunts, et concernant des contrats de location financement, est la suivante par échéance :

	31.12.2007	31.12.2006
2007		92
2008	36	17
2009	18	
2010	19	
Valeur actualisée des loyers futurs	80	109

Les emprunts liés aux retraitements des contrats de crédit-bail concernent, au 31 décembre 2007, exclusivement les sociétés SQLI (19 K€) et URBANYS (62 K€).

18) Analyse de la dette financière brute par échéance

	31.12.2007	31.12.2006
Exigible à moins d'un an	4 106	1 842
Exigible à plus d'un an et moins de cinq ans	12 268	4 104
Exigible à plus de cinq ans	-	-
Total	16 374	5 946

19) Instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux d'intérêt
a) Règles de couvertures en matière de risque de taux

La société a contracté en 2005 une couverture de taux pour se protéger des fluctuations des taux variables sur la durée de remboursement de son emprunt de 4,5 millions d'euros. La société a opté pour un collar c'est-à-dire la combinaison d'un cap et d'un floor. Le cap doit protéger le groupe d'une variation du taux via la fixation d'un taux plafond ; à l'inverse, le floor fixe un taux plancher.

De plus en 2007, SQLI a contracté une couverture de taux pour se protéger des fluctuations des taux variables sur la durée de remboursement de son emprunt de 17,2 millions d'euros. La société a opté pour un taux fixe.

b) Instruments dérivés de couverture

Les conditions des instruments dérivés liés à la gestion du risque de taux en vie au 31 décembre 2007, sont les suivants :

Date de commencement	Ligne de crédit de 17,2 M €			Ligne de crédit de 4,5 M €
	31/12/2007	21/06/2007	21/06/2007	07/11/2005
Payeur des taux variables	BNP	Société Générale	Société Générale	Société Générale
Taux variable		EURIBOR 3 MOIS		
Taux fixe/variable pour SQLI	4,58%	4,60%	4,60%	EURIBOR 12 MOIS Minimum : 2,15% Maximum : 3,08%
Montants notionnels couverts au 31 décembre :				
2007	4 200	5 200	7 800	2 500
2008	3 360	4 160	6 240	
2009	2 520	3 120	4 680	
2010	1 680	2 080	3 120	
2011	840	1 040	1 560	
Juste valeur des instruments au 31/12/2007	-19	-24	-35	22

En 2007, la variation de la juste valeur des instruments a généré une charge de 90 K€ (2006 : 34 K€ en produits).

20) Provisions

	31.12.2006	Mouvements de Périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31.12.2007
Litiges fiscaux	286	7				293
Indemnités de départ à la retraite	176	31	48			255
Litiges prud'homaux	80	210	30		-40	280
Locaux inoccupés	151			-44	-93	14
Provisions à long terme	693	248	78	-44	-133	842
Impôts		3	4	-7		
Pertes à terminaison	28		68	-28		68
Litiges fournisseurs	42	25				67
Autres		115		-105	-10	
Provisions à court terme	70	143	72	-140	-10	135
Total	763	391	150	-184	-143	977

Les provisions pour indemnités de départ à la retraite sont analysées en note 21).

Les autres provisions pour risques et charges correspondent à l'estimation des effets patrimoniaux des risques, et litiges, des situations contentieuses réalisées ou probables, qui résultent des activités du groupe. Les plus significatives sont analysées ci-après :

SQLI et EOZEN France sont attraites devant les conseils de Prud'hommes par quatre salariés et ont provisionné le risque encouru selon les estimations de leurs avocats, soit respectivement 70 K€ et 210 K€.

Une provision pour impôt de 223 K€ a été constituée suite aux contentieux fiscaux engagés par la société SUDISIM en 1993 (47 K€) et 2002 (remise en cause du crédit d'impôt recherche pour 176 K€). La société ASTON conteste un redressement de TVA à hauteur de 63 K€.

21) Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi, couverts par des provisions, concernent les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel employé en France qui sont des indemnités forfaitaires calculées en fonction du nombre d'années de service du salarié et de son salaire annuel au moment de son départ à la retraite. Les provisions sont calculées sur la base des hypothèses suivantes :

- l'âge de départ à la retraite est fixé à 65 ans ;
- le taux annuel de revalorisation des salaires est calculé par tranche d'âge sur la base des taux constatés sur le groupe en 2007 : de 5,9% (de 20 à 30 ans), à 4,0% (de 31 à 40 ans), 4,3% (de 41 à 50 ans), 1,5% (de 51 à 60 ans) puis constant ;
- le taux d'actualisation retenu est de 4% ;
- les taux de turnover par tranche d'âge sont ceux constatés en 2007 sur le groupe : ils oscillent entre 12,4% pour les 20-24 ans à 24,6% pour les 30-34 ans ;
- l'engagement du groupe vis-à-vis de ses salariés est majoré de 46,5% de charges sociales.

Les provisions pour indemnités de retraite s'analysent ainsi :

Montants reconnus au bilan

	31.12.2007	31.12.2006
Charges à payer (passif net au bilan)	-255	-176
Charges constatées d'avance (actif net au bilan)	-	-
Montant net reconnu au bilan	-255	-176

Evolution des engagements au cours de l'exercice (passifs)

	31.12.2007	31.12.2006
Engagement au 1 ^{er} janvier	176	190
Variation de périmètre	31	22
Variation des composantes à inscrire au compte de résultat	48	-44
Engagement au 31 décembre	255	176

22) Impôts différés

	31.12.2007		31.12.2006	
	Bases	Impôt différé	Bases	Impôt différé
Retraitement des amortissements de crédit-baux	65	22		
Provision indemnité de retraite	90	30		
Instruments de couverture	90	30		
Provision pour autres avantages à long terme	161	54		
Frais d'émission d'emprunts	20	7		
Déficits fiscaux	425	142	6 777	2 259
VMP valeur de marché	9	3		
Impôts différés actif :		287		2 259
Redevances de crédit-baux	76	25		
Frais d'émission d'emprunts	270	90		
VMP valeur de marché	3	1		
Restitution crédit-bail	18	6		
Provision indemnité de retraite	37	12		
Amortissements dérogatoires	78	26	12	4
Provisions réglementées	123	41	213	71
Impôts différés passif :		202		75
Impôts différés Actif (Passif) nets		85		2 184

23) Autres passifs non courants

Le Tribunal de commerce de Nantes a arrêté en mars 2005 le plan de continuation de la société LNET. La SARL bénéficie, outre les remises accordées par ses créanciers, d'un échelonnement de ses dettes, dont elle devra s'acquitter par échéances annuelles de mars 2006 à mars 2015.

Après actualisation au taux de 4%, ce passif s'élève à 150 K€ (31.12.2007 : 174).

24) Dettes fournisseurs et comptes rattachés

	31.12.2007	31.12.2006
Dettes fournisseurs	9 129	5 737
Dettes sur acquisitions d'immobilisations (1)	209	149
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 338	5 886

(1) Les dettes vis-à-vis des fournisseurs d'immobilisations liées à l'activité opérationnelle, sont considérées au niveau du groupe comme des dettes courantes.

25) Autres dettes

	31.12.2007	31.12.2006
Avances et acomptes reçus	984	619
Personnel et organismes sociaux	19 240	14 603
Etat, hors impôt sur les sociétés	11 701	8 878
Autres dettes diverses	9 725	263
Produits constatés d'avance	6 549	5 524
Autres dettes et comptes de régularisation	48 199	29 887

Les autres dettes diverses concernent :

	31.12.2007
EOZEN : selon les dispositions du protocole d'acquisition, 3 962 K€ sur les 7 800 K€ du prix ferme, sont dus aux cédants et exigibles, lors de l'approbation par l'assemblée générale de l'apport des 49% restants, au plus tard le 30 juin 2008, le complément de prix, estimé à 3 343 K€ étant exigible par moitié en avril 2009 au titre de l'exercice civil 2008 et en avril 2010 au titre de l'exercice civil 2009, soit au total :	7 305
CLEAR VALUE : en application du protocole, un complément de prix, résultant de l'atteinte des objectifs de résultats pour l'exercice 2007, est du à certains actionnaires. D'un montant maximum de 1 million d'euros, il sera payé à hauteur de 22% en numéraire et pour le solde par l'émission de 288 886 actions SQLI	1 000
AMPHAZ : au titre du complément du prix d'acquisition du fonds de commerce acquis sur la base de 0,35 fois le montant du chiffre d'affaires pour l'exercice 2007, soit :	535
URBANYS : aux termes du protocole conclu avec les cédants, un complément de prix, fonction de l'atteinte d'objectifs pour 2008 et 2009, croissance du chiffre d'affaires ou niveaux de résultats pourrait donner lieu à paiement de la part de SQLI. Les évaluations ont conduit à estimer un complément de :	500
ALCYONIX : un complément de prix résultant de l'atteinte des objectifs de résultats pour l'exercice 2007 est du, par SQLI, aux actionnaires cédants et est payable, au plus tard, le 30 juin 2008 pour :	187
Divers autres créditeurs pour :	198
Soit au total	9 725

Ainsi que mentionnés dans les principes comptables en note 15) supra, les produits constatés d'avance correspondent aux prestations facturées dans le cadre des contrats à long terme qui excèdent les prestations produites et valorisées à l'avancement.

La valeur de marché des autres dettes n'est pas différente de leur valeur comptable.

26) Actif, Passif d'impôt exigible

La situation au regard de l'impôt sur les sociétés du groupe est la suivante :

A l'actif, le groupe constate des créances totalisant 463 K€, provenant principalement des crédits d'impôts recherche constatés par la société ABCIAL pour 212 K€, d'un carry-back de la société EOZEN France pour 126 K€ et des acomptes versés par la société EOZEN Luxembourg pour 48 K€.

Au passif, elle correspond aux impôts dûs par les filiales de droit étranger pour 334 K€ et par les sociétés françaises pour 472 K€ (dont 392 K€ au titre de l'impôt sur les sociétés dû par la société CLEAR VALUE).

27) Taux des devises et exposition au risque de change

Les devises et les taux utilisés pour la conversion des états financiers des filiales consolidées sont les suivants :

Devises	Taux moyen utilisé en 2007	Taux du 31.12.2007	Taux moyen utilisé en 2006	Taux du 31.12.2006
CAD	1,468947	1,444900	1,424221	1,528100
SGD	2,063617	2,116300	-	-
USD	1,370640	1,472100	1,255665	1,317000
CHF	1,642674	1,654700	1,573092	1,606900
MAD	11,219413	11,343700	11,047221	11,136600

Pour ses activités menées à l'international le groupe est principalement exposé aux risques de change suivants :

(en milliers d'euros)	CAD	USD	SGD	CHF	MAD	31/12/2007
Ecarts d'acquisition	1 391					1 391
Immobilisations corporelles	9			72	233	314
Immobilisations financières			5	71	56	132
Actifs non courants	A	1 400	5	143	289	1 837
Créances clients	208		85	3 545	597	4 435
Créances diverses	9			35	134	178
Actif d'impôt exigible	5				38	43
Trésorerie et équivalents trésorerie	70	7		677	167	921
Actifs courants	B	292	7	4 257	936	5 577
Dettes fournisseurs	10	8		101	56	175
Autres dettes	1 495	501	58	794	1 071	3 919
Passif d'impôt exigible	6		6	72		84
Provisions à court terme				30		30
Passifs courants	C	1 511	509	997	1 127	4 208
Position nette	A+B-C	181	-502	26	3 403	98

Le groupe n'applique pas de politique de gestion du risque de change.

28) Chiffre d'affaires

	2007	2006
Ingénierie	85 818	72 068
Conseil	15 225	8 750
Conception Web	10 581	6 370
Formation	3 584	3 853
Ventes de matériels	154	107
Total	115 362	91 148

29) Charges de personnel et effectif

	2007	2006
Salaires et traitements	58 562	46 569
Charges sociales	25 146	20 374
Charges de personnel	83 708	66 943
Provision pour indemnité de départ	48	36
Attribution de BCE et d'actions gratuites	161	282
Total	83 917	67 261
Effectif moyen (hors stagiaires)	1 419	1 134
Effectif inscrit au 1 ^{er} janvier (hors stagiaires)	1 248	1 070
Mouvements de périmètre	250	30
Augmentation (diminution)	288	148
Effectif inscrit au 31 décembre (hors stagiaires)	1 786	1 248

La loi du 4 mai 2004 ouvre, pour les salariés des entreprises françaises, un droit à la formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans. Les dépenses engagées dans le cadre de ce droit

individuel à la formation (DIF) sont considérées comme des charges de la période et ne donnent pas lieu à la comptabilisation d'une provision, sauf situation exceptionnelle.

30) Rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction

Les conditions de rémunération des mandataires sociaux du groupe sont arrêtées par le conseil de surveillance sur proposition du comité de rémunération. L'ensemble des rémunérations et avantages assimilés accordé aux membres des organes d'administration et de la direction du groupe, s'établit comme suit :

	Rémunérations brutes	Charges sociales	2007	Rémunérations brutes	Charges sociales	2006
Avantages à court terme (1)	629	260	889	438	185	623
Avantages postérieurs à l'emploi						
Avantages à long terme						
Indemnité de fin de contrat (2)						
Paievements en actions	41		41	105		105
Jetons de présence	28		28	25		25
Total	698	260	958	568	185	753

(1) Par « avantages à court terme », il faut entendre la rémunération proprement dite, les congés payés, les primes, l'intéressement, les avantages en nature et la participation des salariés.

(2) Cf. hors bilan infra.

31) Autres transactions avec les parties liées

Les autres transactions avec des parties liées, conclues aux conditions du marché, sont les suivantes :

	31.12.2007			31.12.1006		
	Charges	Produits	Créances (Dettes)	Charges	Produits	Créances (Dettes)
LVCT	282		-	114		-

Aucune autre transaction avec des parties liées, même conclues aux conditions du marché, n'est intervenue au cours de l'exercice.

32) Charges externes

	2007	2006
Sous-traitance générale	7 206	6 349
Locations et charges locatives	4 935	3 745
Entretiens et réparations	453	406
Primes d'assurance	207	103
Divers documentation	346	215
Personnel extérieur à l'entreprise	198	93
Honoraires	1 512	1 198
Publicité, relations publiques	383	294
Transport de biens	92	34
Déplacements, missions et réceptions	2 801	2 049
Frais postaux et télécommunications	842	673
Services bancaires	132	97
Autres services extérieurs	36	33
Total	19 143	15 289

33) Coût de l'endettement financier net

	2007	2006
Revenus des prêts et créances	37	15
Produits nets sur cessions de VMP	133	132
Instrument de couverture	-62	21
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	108	168
Charges d'intérêts	-480	-250
Commissions de financement affacturage	-86	-53
Coût de l'endettement financier brut	-566	-303
Coût de l'endettement financier net	-458	-135

Les différences de change sur éléments financiers ainsi que le résultat de l'actualisation des créances et dettes à long terme sont présentés sur la ligne « Autres produits et charges financiers » :

	2007	2006
Différences de change	-4	14
Actualisation des prêts et dettes à long terme	-118	-95
Autres produits et charges financiers	-122	-81

34) Charge d'impôt

La charge ou le crédit d'impôt s'analyse ainsi :

	2007	2006
Impôts différés	2 101	-901
Impôts exigibles	567	-118
Charge (crédit) d'impôt	2 668	-1 019

a) Intégration fiscale

La société SQLI, tête de groupe, et ses filiales françaises SUDISIM, ABCIAL et LNET MULTIMEDIA constituent un groupe fiscal intégré au 31 décembre 2007. Ce groupe comprend les mêmes sociétés qu'au 31 décembre 2006, à l'exception des sociétés ASTON, SYSDEO et PROCEA, dissoutes en 2007, par transmission universelle de patrimoine, pour lesquelles le groupe a opté pour le régime fiscal de faveur des fusions prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

b) Preuve d'impôt

		2007
Résultat consolidé avant impôt		7 971
	Taux d'impôt théorique	33,1/3%
Charge d'impôt théorique		-2 657
Impact de la non comptabilisation d'actif d'impôts sur reports déficitaires		-214
Impact des retraitements de consolidation sans incidence d'impôt		214
Effet de l'imputation de déficits antérieurs		161
Incidence des charges non déductibles		-754
Incidence des produits non taxables		370
Impact de taux d'IS différents		77
IFA non récupérables		2
Carry back		58
Crédit d'impôt famille		42
Impact de l'intégration fiscale		33
Charge d'impôt effectif		-2 668
	Taux d'impôt effectif	33,47%

Le groupe SQLI bénéficie de 4.617 milliers d'euros de report déficitaire hors périmètre d'intégration fiscale qui n'ont pas donné lieu à activation d'impôt différé, en l'absence de résultats prévisionnels bénéficiaires suffisants sur les structures concernées.

VIII. INFORMATION SECTORIELLE
1) Contribution des groupes de sociétés

	2007			2006		
	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel courant	Résultat net	Chiffre d'affaires	Résultat opérationnel courant	Résultat net
SQLI (1)	95 596	7 186	4 658	80 901	4 913	5 856
CLEAR VALUE	5 102	1 298	819			
ICONEWEB	884	-566	-416			
ALCYONIX	692	68	45			
LNET (2)	540	-327	-360	621	68	52
URBANYS	230	33	26			
France	103 044	7 692	4 772	81 522	4 981	5 908
SQLI Suisse	10 163	593	593	9 088	416	407
CLEAR VALUE Luxembourg	873	45	41			
SQLI Maroc (3)	828	-96	-204	538	259	189
ALCYONIX Canada	454	107	75			
Divers		-13	26		-7	-52
Etranger	12 318	636	531	9 626	668	544
Total	115 362	8 328	5 303	91 148	5 649	6 452

(1) Les agrégats de SQLI en 2007 combinent ceux des sociétés ASTON, SYSDEO et PROCEA avant leur transmission universelle de patrimoine et ceux de ABCIAL et SUDISIM, qui ont conclu un contrat de location gérance avec SQLI. Dans un souci d'homogénéité, les chiffres de l'année 2006, concernant ces mêmes sociétés, ont été retraités à l'identique.

(2) Les agrégats de LNET en 2007 agrègent ceux des sociétés LNET et IROKO avant la transmission universelle du patrimoine de cette dernière au profit de LNET.

(3) Les agrégats de SQLI Maroc en 2007 combinent ceux des sociétés LNET Maroc et SQLI Maroc. Dans un souci d'homogénéité, les chiffres de l'année 2006, concernant ces mêmes sociétés, ont été agrégés à l'identique.

2) Information sectorielle

COMPTE DE RESULTAT	2007			2006		
	France	Etranger	Total	France	Etranger	Total
Chiffre d'affaires total	104 143	16 504	120 647	82 466	10 335	92 801
Elimination du chiffre d'affaires inter zones	-1 101	-4 184	-5 285	-945	-708	-1 653
Chiffre d'affaires sur clients externes	103 042	12 320	115 362	81 521	9 627	91 148
Dotations nettes aux amortissements	-692	-116	-808	-439	-77	-516
Dotations nettes aux provisions	-262	73	-189	218	-7	211
Résultat opérationnel courant	7 692	636	8 328	4 981	668	5 649
Autres produits et charges non récurrents	223	-	223	-	-	-
Résultat opérationnel	7 915	636	8 551	4 981	668	5 649
Coût de l'endettement financier net	-483	25	-458	-149	14	-135
Charge d'impôt	-2 496	-172	-2 668	1 208	-189	1 019
Résultat net de l'ensemble consolidé	4 772	531	5 303	5 908	544	6 452

BILAN	31.12.2007			31.12.2006		
	France	Etranger	Total	France	Etranger	Total
Ecarts d'acquisition	27 746	10 780	38 526	16 264	-	16 264
Immobilisations incorporelles	4 312	1	4 313	2 355	-	2 355
Immobilisations corporelles	1 045	418	1 463	643	219	862
Immobilisations financières	1 052	205	1 257	945	119	1 064
Actifs immobilisés A	34 155	11 404	45 559	20 207	338	20 545
Créances clients	28 731	9 567	38 298	22 226	3 372	25 598
Autres créances	27 775	811	28 586	17 620	201	17 821
Actif d'impôt exigible	372	91	463	276	-	276
Créances B	56 878	10 469	67 347	40 122	3 573	43 695
Provision à long terme	842	-	842	692	-	692
Autres passifs non courants	150	-	150	174	-	174
Passifs non courants hors endettement C	992	-	992	866	-	866
Dettes fournisseurs	7 510	1 828	9 338	5 600	286	5 886
Autres dettes	27 906	20 293	48 199	26 966	2 921	29 887
Passif d'impôt exigible	472	334	806	11	-	11
Provisions à court terme	105	30	135	70	-	70
Passifs courants hors endettement D	35 993	22 485	58 478	32 647	3 207	35 854
Capitaux investis A+B-C-D	54 048	-612	53 436	26 816	704	27 520
Réconciliation du capital investi :						
Capitaux propres consolidés	A		45 848			33 049
Emprunt à plus d'un an			12 268			4 104
Emprunts à moins d'un an			4 106			1 842
A déduire :			-8 701			-9 291
Trésorerie et équivalents trésorerie						
Endettement net (Trésorerie nette de l'endettement) (1) B			7 673			-3 345
Impôts différés actif			287			2 259
Impôts différés passif			-202			-75
Impôts différés nets C			85			2 184
Capitaux investis A+B-C			53 436			27 520

(1) Nonobstant l'affectation spécifique de certaines lignes de crédit, l'endettement est considéré au regard de la gestion du groupe comme non affecté.

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE	2007			2006		
	France	Etranger	Total	France	Etranger	Total
Capacité d'autofinancement	8 355	651	9 006	4 743	519	5 262
Acquisitions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles	2 399	127	2 526	- 1 332	-141	-1 473

IX. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

Le groupe, dans le cadre de ses activités, est amené à prendre un certain nombre d'engagements. Certains engagements font l'objet de provisions (engagements liés aux retraites et autres avantages accordés au personnel, litiges...).

Les autres engagements hors bilan et passifs éventuels sont listés ci-après.

1) Engagements restants dus au titre d'obligations contractuelles

	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans	31.12.2007	31.12.2006
Locaux	2 534	3 544	73	6 151	4 006
Matériels informatiques	1 301	1 650		2 951	4074
Véhicules	1 494	1 996		3 490	833
Loyers des contrats de locations simples	5 329	7 190	73	12 592	8 913

2) Engagements reçus

Les cédants de la société URBANYS ont accordé à SQLI une garantie d'actif et de passif limitée à 15% du prix d'acquisition (complément de prix inclus), elle-même contre garantie par une garantie à première demande de la Banque HSBC d'un montant de 120 K€, libérable par tranche d'un tiers les 24 novembre 2008, 2009 et 2010.

Les anciens actionnaires du groupe EOZEN ont accordé à SQLI une garantie d'actif et de passif, avec un seuil de déclenchement de 50 K€ limitée à 25% du prix d'acquisition (complément de prix inclus), elle-même contre garantie par le nantissement des actions SQLI futures à émettre, ou si l'apport ne se réalisait pas pour le 30 juin 2008 par une garantie à première demande.

Les actionnaires du groupe ICONEWEB ont accordé à SQLI une garantie d'actif et de passif, comportant un seuil de déclenchement de 70 K€, une franchise de 40 K€, limitée à 2 025 K€ augmenté de l'éventuel complément de prix. Aucune contre-garantie n'a été accordée par les cédants, à l'exception de la possibilité pour SQLI de retenir tout ou partie du ou des compléments de prix.

Les cédants du groupe CLEAR VALUE ont accordé à SQLI, jusqu'au 24 avril 2010 une garantie d'actif et de passif non solidaire, comportant un seuil de déclenchement et de franchise de 75 K€, limitée à un maximum compris entre 196 K€ et 600 K€ suivant le cours de bourse des actions SQLI.

Les actionnaires vendeurs du groupe ALCYONIX ont accordé à SQLI, jusqu'au 30 octobre 2009² une garantie d'actif et de passif solidaire, au delà d'un seuil de déclenchement et de franchise de 20 K€ et limitée à 300 K€. A titre de garantie de cet engagement, une fraction du prix d'acquisition, soit la somme de 149 K€ a été séquestrée auprès de l'Ordre des Avocats de Paris.

3) Dettes garanties par des sûretés réelles

Dans le cadre des lignes de crédit de 17,2 et 4,5 millions d'euros accordées par Société Générale, BNP Paribas, Palatine et Neufлизe OBC Entreprise, SQLI a nanti, à leur profit :

- 859 265 actions de la société CLEAR VALUE,
- 8 880 actions de la société URBANYS,
- 92 718 actions de la société ICONEWEB MULTIMEDIA,
- 51% des titres EOZEN SA et 4 080 actions EOZEN Belgium,
- le fonds de commerce de SQLI à hauteur de 1,4 million d'euros.

Par ailleurs, les garanties de passif accordées par les cédants des sociétés URBANYS et EOZEN font l'objet d'une délégation de paiement au profit du pool bancaire.

Dans le cadre de la ligne de crédit de 1,3 million d'euros accordée par BNP Paribas et Société Générale, SQLI a nanti, à leur profit le fonds de commerce d'INLOG.

² Sauf en matière fiscale, parafiscale, douanière ou sociale ou le délai est égal au délai de prescription augmenté d'un mois.

En outre, au titre du litige en matière de crédit d'impôt recherche concernant la société SUDISIM, le groupe a nanti, au profit de la Direction Générale des Impôts, le fonds de commerce à hauteur de 176 K€, montant du crédit d'impôt contesté.

4) Autres engagements

Le groupe SQLI a annoncé son intention de lancer la construction d'une plate-forme Offshore sur le campus technologique de l'université Mohammed Ier à Oujda. L'université fournirait le terrain à titre gracieux et SQLI aurait à financer la construction d'un immeuble pour un montant de l'ordre de 500 K€ pour une première tranche d'environ 1500 m².

Compte tenu des modifications législatives intervenues, la fixation de l'indemnité prévue par le Conseil de surveillance du 1^{er} octobre 2002 en faveur de Messieurs Y. El Mir et B. Leyssene, à hauteur pour chacun d'entre eux de 75 K€ en cas de révocation de leur mandat de membre du Directoire a été, aux termes d'une décision du conseil de surveillance en date du 27 mars 2008, repoussée au Conseil de surveillance devant se tenir le 23 avril 2008.

Des assurances homme clef ont été souscrites sur la tête du président du Directoire au profit de la société pour un montant garanti de 1.100.000 € et de 3.057.000 €; ces montants s'ils étaient perçus seraient affectés au remboursement anticipé des emprunts bancaires souscrits.

5) Lignes de crédit confirmées et non utilisées

Le groupe dispose, au 31 décembre 2007, des lignes de crédit confirmées et non utilisées suivantes :

- 1 000 K€, sous forme de découvert bancaire auprès de la Société Générale,
- 1 000 K€, sous forme de découvert bancaire auprès de la Banque Palatine,
- 4 573 K€, sous forme de tirage disponible sur la ligne de crédit de 17,2 millions d'euros accordé par le pool bancaire composé de la Société Générale, la BNP Paribas, la Banque Palatine et Neufilze OBC Entreprise.

6) Litiges en cours

La société SQLI Maroc a fait l'objet d'un contrôle fiscal de la part de l'administration fiscale du Royaume du Maroc portant sur les années 2002 à 2006. Elle a été notifiée à ce titre, en date du 5 mars 2008, de certains chefs de redressements totalisant 319 K€ portant principalement sur les aspects formels de déductibilité de certaines charges. La société conteste ces redressements qu'elle considère infondés. Sans préjudice des conclusions du pourvoi qu'elle a engagé, elle estime que le dénouement de cette procédure ne pourrait avoir d'autre incidence que marginale sur ses résultats et sur sa situation financière et n'a pas, en conséquence, constaté de provision à ce titre.

X. ÉVÉNEMENTS INTERVENUS POSTÉRIEUREMENT À LA CLOTURE

Une coentreprise, baptisée le GEIE Xype-SQLI, a été constituée en mars 2008 avec la société anglaise Xype.

Contrôlée à 50% par chacune des deux entités et basée en France, elle a pour objectif la mise en commun des expertises de pointe des deux groupes afin d'offrir aux entreprises européennes en général et au groupe EADS en particulier, une offre complète et d'un niveau de qualité élevé.

La coentreprise s'appuiera, au-delà des synergies métiers, sur de fortes complémentarités commerciales et géographiques. Xype adressera le Royaume-Uni et l'Allemagne, tandis que SQLI couvrira la France, l'Espagne, et proposera également ses compétences Offshore au Maroc.

Xype est spécialisée dans le conseil, l'intégration et la formation autour des outils de CAO (SolidWorks, 3DVIA, Catia v5...), de PDM (Product Documentation Management) et de PLM (Product Lifecycle Management) tels que Windchill.